Ontario

Assurer l'avenir énergétique de l'Ontario

Commission de l'énergie de l'Ontario
Plan d'activités 2015-2018

ASSURER L'AVENIR ÉNERGÉTIQUE DE L'ONTARIO

Le Plan d'activités 2015-2018 de la Commission de l'énergie de l'Ontario maintient le cap stratégique établi au cours des dernières années afin de s'assurer que la réglementation du secteur de l'énergie concentre ses efforts pour offrir de la valeur aux consommateurs. Ce plan contient un ensemble d'initiatives prioritaires qui admettent l'orientation globale des politiques publiques et qui reconnaissent et prennent en considération la transformation qui s'opère dans le secteur de l'énergie. Les initiatives contenues dans ce plan visent à s'assurer que les entités réglementées fonctionnent de façon à servir l'intérêt public dans leur prestation de services fiables et économiques aux consommateurs. Le Plan prévoit également le rehaussement de la capacité de la CEO à continuer de s'acquitter efficacement de ses responsabilités existantes et naissantes en matière de protection des consommateurs et de surveillance, tout en continuant à rationaliser le processus réglementaire pour veiller à son efficience et à son efficacité.

Dans l'élaboration de son Plan d'activités 2015-2018, la CEO était consciente du rythme de changement rendu possible par d'importantes avancées technologiques qui influent sur la manière dont l'énergie est produite, transportée et consommée. Ces avancées permettront une plus grande autonomie des consommateurs. Des changements très concrets surviendront dans les attentes des consommateurs en matière d'énergie et dans leurs interactions avec les acteurs du marché de l'énergie et les fournisseurs de services. Les consommateurs auront une voix beaucoup plus forte qu'à l'heure actuelle en ce qui concerne les choix en matière d'énergie.

L'investissement accru dans le secteur de l'électricité en Ontario a également entraîné l'installation de milliers de mégawatts de nouvelle capacité de production d'énergie renouvelable au cours des dernières années, et une capacité supplémentaire similaire devrait être ajoutée d'ici quelques années. Un investissement considérable sera requis dans les réseaux de transport et de distribution, pour relier ces projets et pour maintenir des niveaux de service et un taux de fiabilité du système adéquats. Ce niveau d'investissement dans la production, le transport et la distribution, jumelé à un renouvellement de l'intérêt pour l'accès à l'approvisionnement et aux services de gaz et d'électricité dans les collectivités mal desservies, entraînera un recentrage sur le coût total pour les consommateurs.

Notre plan d'activités reconnaît également le rôle émergent de la CEO dans la protection des intérêts des consommateurs, de manière plus générale, à mesure que le secteur de l'énergie continue d'évoluer, et le ministre compte sur la CEO pour qu'elle apporte des conseils et une assistance dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes efficaces en matière d'énergie en vue de satisfaire l'intérêt public.

En vue d'être prête pour l'avenir, la CEO, au cours des trois prochaines années, orientera ses activités vers l'atteinte de quatre grands objectifs :

Habilitation des consommateurs
Augmentation du rendement des services publics
Favorisation de l'accès à des choix concurrentiels en matière d'énergie
Amélioration de l'efficacité de la réglementation

MANDAT ET VISION DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Le mandat de la CEO

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) supervise les secteurs de l'électricité et du gaz naturel de la province en mettant en œuvre une réglementation efficace, équitable et transparente, conformément aux objectifs établis dans le cadre législatif qui la gouverne. Ce mandat est défini par le gouvernement provincial et est énoncé dans des lois, des règlements et des directives. La mission de la CEO consiste à promouvoir un secteur de l'énergie viable, durable et efficace qui sert l'intérêt public et aide les consommateurs à obtenir des services d'énergie fiables à coût raisonnable.

La CEO réglemente le secteur du gaz naturel depuis 1960 et le secteur de l'électricité depuis 1999, son travail comprend les tâches suivantes :

- La fixation des tarifs et des prix du gaz et de l'électricité
- La surveillance du rendement financier et opérationnel des services publics de gaz naturel et d'électricité
- La diffusion de l'information nécessaire aux consommateurs afin qu'ils comprennent mieux les questions liées à l'énergie
- La protection des intérêts des consommateurs d'énergie
- L'élaboration d'une politique de réglementation afin de s'adapter aux nouvelles tendances et aux nouveaux défis en matière d'énergie

La vision de la CEO

- La CEO réglemente les secteurs du gaz naturel et de l'électricité d'une façon qui est axée sur les résultats que souhaitent atteindre les consommateurs.
- Les consommateurs d'énergie possèdent l'information nécessaire pour comprendre la valeur qu'ils reçoivent en échange de leurs dépenses en énergie et pour faire des choix concernant leur propre utilisation de l'énergie.
- Conformément au cadre réglementaire de la CEO, les distributeurs, les transporteurs et les autres entités réglementées investissent et mènent leurs activités de manière à augmenter l'efficience, à encourager l'innovation et à offrir aux consommateurs un approvisionnement énergétique fiable, à un coût raisonnable.
- Les propres processus de la CEO sont efficients et efficaces; ils sont compris par les consommateurs et leur sont accessibles.

ASSURER L'AVENIR ÉNERGÉTIQUE DE L'ONTARIO

Habilitation des consommateurs

Au cours des dernières années, la CEO a adopté une approche de réglementation beaucoup plus axée sur les consommateurs. Cette nouvelle approche vise à rehausser le niveau de connaissances concernant l'énergie parmi les consommateurs en les munissant des outils et des renseignements dont ils ont besoin pour faire des choix éclairés en matière d'énergie. La CEO continuera d'intervenir directement auprès des consommateurs afin de mettre en œuvre une réglementation qui non seulement reflète l'évolution du secteur de l'énergie et tient compte de l'intérêt public de manière plus générale, mais aussi produit des résultats qui sont significatifs pour ceux qui payent la facture.

La CEO a déjà pris des mesures importantes pour améliorer l'accessibilité de nos processus d'arbitrage pour les consommateurs, ainsi que pour établir un dialogue avec eux dans l'élaboration de politiques de réglementation qui les touchent directement. Nous avons amélioré nos avis publics pour les rendre plus accessibles aux clients. Nous avons exigé que les services publics consultent de façon proactive leurs clients dans l'élaboration de requêtes pour la CEO. Nous avons également recueilli l'opinion des consommateurs par l'entremise de sondages, de groupes de discussion et d'outils en ligne. Bien que ces premières étapes soient importantes, il reste beaucoup à faire pour faire entendre la voix des consommateurs d'énergie en Ontario.

Au cours de cette période de planification, la CEO cherchera des occasions de rehausser davantage l'accessibilité au processus d'arbitrage pour les consommateurs moyens résidentiels et des petites entreprises. Nous demeurons engagés dans l'amélioration des connaissances concernant l'énergie, en donnant aux consommateurs les outils et les renseignements dont ils ont besoin pour participer activement aux marchés énergétiques en Ontario.

Habilitation des consommateurs			
Mesures prioritaires	**2015**	**2016**	**2017**
Sensibilisation des consommateurs Établir un cadre efficace de sensibilisation et de mobilisation au sein de la collectivité, appuyé par une nouvelle fonction des affaires publiques, pour rehausser la qualité, la quantité et l'accessibilité des ressources mises à la disposition des consommateurs d'énergie.	✓	✓	

Habilitation des consommateurs			
Mesures prioritaires	**2015**	**2016**	**2017**
Représentation des consommateurs dans la prise de décision Entamer la deuxième phase de l'examen du cadre régissant la participation des intervenants aux instances de la CEO afin de tenir compte des options visant à améliorer la représentation des intérêts des consommateurs dans ces instances. Renforcer l'accessibilité aux processus d'arbitrage pour le consommateur résidentiel moyen en amenant les audiences de la Commission dans les collectivités touchées par la requête et en donnant de meilleures possibilités de participation.	✓ ✓	✓ ✓	✓
Protection des consommateurs Élaborer une charte des consommateurs ou une déclaration des droits du consommateur. Étudier les approches à l'égard du renforcement de la capacité de supervision de la CEO afin de mieux défendre les consommateurs et de mieux répondre à leurs besoins.	✓ ✓	✓ ✓	
Loi sur la protection des consommateurs d'énergie (demande ministérielle) Achever l'examen de la *Loi sur la protection des consommateurs d'énergie* et mettre en œuvre des mesures approuvées, le cas échéant.	✓	✓	
Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (demande ministérielle) Mettre en œuvre le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE) pour offrir un soutien continu sous forme de baisses de tarifs aux consommateurs à faible revenu. Mener une évaluation et une maintenance continues du programme, au besoin.	✓	✓	✓

Augmentation du rendement des services publics

L'un des principaux objectifs de la CEO consiste à s'assurer que les services publics offrent des services économiques, fiables et réactifs aux consommateurs. La création d'un environnement qui rehausse le rendement des services publics est essentielle à la réalisation de cet objectif. Le cadre de réglementation renouvelé de la CEO mis en œuvre au cours des deux dernières années cherche à offrir de la valeur aux consommateurs grâce à une réglementation axée sur les résultats valorisés par les consommateurs. Nous créons un environnement qui élève le rendement des services publics et tient ces services responsables de ce rendement envers leurs clients par l'entremise d'une surveillance visible et d'une production de rapports quantifiables.

La politique consistant à « mettre la priorité sur la conservation » fait appel à la CEO pour intégrer la conservation dans les cadres de planification des services de gaz et d'électricité; il s'agit là d'un moyen de contenir les besoins futurs en matière d'infrastructure. Le Cadre de réglementation renouvelé pour l'électricité reconnaît que les dépenses dans l'infrastructure constituent le principal moteur de la hausse des coûts dans le secteur de l'énergie, tout en étant essentielles pour offrir aux consommateurs une fiabilité à long terme. Au cours de cette période de planification, la CEO procédera à des initiatives destinées à permettre aux services publics d'entreprendre une meilleure planification, d'optimiser les décisions d'investissement, ainsi que de contrôler et de classer par ordre de priorité les dépenses en vue de mieux gérer les répercussions sur les consommateurs.

Le rapport de consolidation du groupe de compagnies locales de distribution publié en 2012, le Plan énergétique à long terme (PELT) publié en 2013, ainsi que le rapport du Conseil consultatif de la première ministre pour la gestion des biens provinciaux publié plus tôt cette année, ont tous souligné l'importance de la consolidation des capacités de distribution d'électricité dans le but de gagner en efficience et de multiplier les avantages pour les consommateurs. La CEO a déjà pris des mesures pour éliminer les obstacles perçus à la consolidation en modifiant certaines de ses politiques de tarification existantes. Au cours de cette période de planification, nous continuerons d'examiner nos politiques et pratiques pour faciliter l'exécution des transactions qui peuvent apporter des avantages aux consommateurs et appuyer l'évolution du secteur de l'énergie, tout en maintenant une protection appropriée pour les consommateurs.

La CEO continuera de rehausser sa capacité à protéger les intérêts des consommateurs en perfectionnant davantage sa capacité de collecte et d'analyse de données, ce qui permettra des vérifications plus solides et une évaluation comparative exhaustive du rendement des services publics et un examen plus minutieux des requêtes relatives aux tarifs. De plus, la CEO continuera de perfectionner les cartes de pointage relatif au rendement élaborées en vertu du cadre de réglementation renouvelé, ainsi que les normes de rendement existantes, dans le but de s'assurer que les cibles demeurent pertinentes et de stimuler l'amélioration continue.

Augmentation du rendement des services publics			
Mesures prioritaires	**2015**	**2016**	**2017**
Restructuration du secteur de l'électricité Entreprendre un examen des politiques et pratiques de la CEO pour s'attaquer aux obstacles systémiques et favoriser l'efficacité de l'organisation ainsi que les fusions et acquisitions qui profitent aux clients.	✓	✓	✓
Élaborer des lignes directrices pour les services publics réglementés au sujet des pratiques exemplaires en matière de gouvernance d'entreprise, dans le but d'encourager une gouvernance qui protège les consommateurs et rehausse leur confiance à l'égard des entités réglementées.	✓	✓	
Décisions d'investissement optimales Examiner les politiques de tarification pour appuyer la planification de l'infrastructure et les décisions d'investissement en vue d'améliorer les mesures incitatives pour la prise de décisions optimales.		✓	✓
Planification de l'approvisionnement en gaz Effectuer un examen de la planification de l'approvisionnement en gaz par les services publics de gaz et de toute autre question découlant de l'examen du marché du gaz naturel de 2015, y compris l'examen du mécanisme de rajustement trimestriel des tarifs pour le gaz, en vue de s'assurer que les services répondent aux besoins des clients de façon optimale.	✓	✓	
Cadre de surveillance du rendement Établir des cadres efficaces pour la préparation des rapports, ainsi que de meilleurs mécanismes de vérification et une meilleure capacité à entreprendre des analyses des activités afin de rehausser la surveillance du rendement.	✓	✓	

Favorisation de l'accès à des choix concurrentiels en matière d'énergie

La CEO reconnaît les changements fondamentaux qui s'opèrent dans le secteur de l'énergie, rendus possibles par l'émergence de nouvelles technologies et par l'évolution des demandes des clients changeantes et des politiques publiques; elle reconnaît également l'importance de suivre de près cette évolution et d'y réagir grâce à des politiques de réglementation efficaces et bien adaptées. La CEO a déjà adopté des politiques qui encouragent les services publics à se concentrer sur la conservation et l'adoption de nouvelles technologies pour appuyer le choix des clients.

Bien que nous ayons accordé une grande partie de notre attention sur l'électricité dernièrement, nous reconnaissons également les changements profonds qui s'opèrent dans le secteur du gaz naturel en Ontario, rendus possibles par l'émergence de nouvelles technologies qui libèrent de nouvelles sources d'approvisionnement et favorisent une plus grande intégration des marchés du gaz et de l'électricité. Le Plan énergétique à long terme (PELT) de 2013 reconnaît l'importance de fournir un accès aux choix de combustibles et fait appel à la CEO pour examiner les possibilités visant à faciliter l'accès au gaz naturel dans les collectivités plus éloignées. En outre, les politiques gouvernementales annoncées récemment en vue de réglementer les émissions de carbone devraient aussi avoir une incidence profonde sur les services de gaz naturel, et elles requerront un cadre réglementaire bien réfléchi.

Dans cette période de planification, la CEO continuera de chercher à améliorer la conception des tarifs pour faciliter le choix des clients en passant en revue les politiques de réglementation pour veiller à ce qu'elles soutiennent l'innovation et qu'elles permettent l'accès à la confluence énergétique.

Favorisation de l'accès à des choix concurrentiels en matière d'énergie			
Mesures prioritaires	**2015**	**2016**	**2017**
Tarifs de distribution d'électricité plus intelligents Effectuer et mettre en œuvre des changements dans les tarifs de distribution pour les clients résidentiels des services d'électricité, dans le but de soutenir l'utilisation efficace de l'infrastructure électrique et de formuler et d'évaluer les options relatives aux changements dans la conception des tarifs pour les clients non résidentiels des services d'électricité.	✓	✓	✓

Favorisation de l'accès à des choix concurrentiels en matière d'énergie			
Mesures prioritaires	**2015**	**2016**	**2017**
Tarifs d'électricité plus intelligents Élaborer une méthodologie révisée pour la grille tarifaire réglementée, et la mettre en œuvre tel qu'il a été approuvé. Inclure une évaluation des options pour une affectation plus efficace des coûts liés à l'approvisionnement dans le cadre du rajustement global pour encourager la conservation, en donnant des signaux de prix compréhensibles pour les clients.	✓	✓	✓
Évaluation du cadre de gestion axée sur la demande en gaz Évaluer les requêtes déposées en vertu du nouveau cadre de la CEO, et approuver un plan pour chaque distributeur de gaz naturel. Continuer d'élaborer le cadre par l'intermédiaire d'études comprenant un potentiel réalisable d'économies de gaz naturel en Ontario et l'utilisation de la gestion axée sur la demande pour différer l'investissement dans l'infrastructure. Évaluer le rendement du cadre d'ici le 1er juin 2018.	✓	✓	✓
Collectivités mal desservies Formuler et évaluer les options stratégiques visant à favoriser l'accès à l'approvisionnement en gaz et en électricité ainsi qu'aux services connexes dans les collectivités mal desservies.	✓	✓	
Plafonnement et échange Élaborer et mettre en œuvre le cadre réglementaire nécessaire pour s'attaquer aux enjeux liés à la tarification issus du programme de plafonnement et d'échange.	✓	✓	✓
Évolution du secteur de l'énergie Effectuer un examen de l'évolution du marché des services énergétiques en Ontario, cerner les tendances naissantes et leurs implications par rapport aux prix, aux services, à l'utilisation de l'infrastructure, ainsi qu'aux entreprises réglementées en Ontario. S'attaquer aux obstacles réglementaires qui limitent la capacité de stockage de l'énergie, ainsi que tous les autres services énergétiques très estimés, pour faire concurrence en Ontario.	✓	✓	✓

Efficacité réglementaire

En plus d'être accessibles aux clients, les processus réglementaires doivent être efficients et efficaces dans la satisfaction des besoins des services publics, et ils doivent fournir à la CEO les renseignements dont elle a besoin pour être efficace dans l'acquittement de son mandat. Dans la conception de ses processus, la CEO se montrera équitable, transparente et accessible, et elle favorisera une prise de décisions ainsi qu'une élaboration de politiques éclairées et significatives.

En 2014, la CEO a établi un poste de registraire qui apportait une plus grande uniformité dans les questions de procédure, assurait une notification efficace des consommateurs sur les questions devant la CEO, et qui améliorait le traitement opportun des requêtes. En misant sur cette réussite, dans cette période de planification, nous élargirons les fonctions du registraire, ce qui réduira davantage le fardeau réglementaire pour les requérants et améliorera l'accessibilité pour les consommateurs.

La CEO reconnaît qu'une mobilisation efficace des intervenants est essentielle pour maintenir ses connaissances et sa compréhension des tendances naissantes, ainsi que pour prévoir les réponses réglementaires pertinentes et s'y préparer. Au début de 2015, la CEO a perfectionné son approche à l'égard de la mobilisation des intervenants en établissant trois nouveaux forums d'intervenants permanents. Nous continuerons de faire évoluer et mûrir ces forums au cours de la prochaine période de planification, en ajoutant une table ronde des consommateurs qui servira de forum pour dialoguer de façon continue avec les consommateurs résidentiels et les petites entreprises dans le cadre de l'élaboration de priorités réglementaires.

Au cours de cette période de planification, la CEO introduira de nouvelles possibilités de s'engager dans le dialogue avec elle et de réviser ses processus d'arbitrage en vue de définir les occasions, tant pour s'assurer que le client se trouve à l'avant-scène dans le processus que pour augmenter l'efficience et l'efficacité.

Amélioration de la réglementation			
Mesures prioritaires	**2015**	**2016**	**2017**
Cadre de mobilisation des intervenants Élaborer et mettre en œuvre un cadre officialisé de mobilisation des intervenants comprenant des forums exécutifs annuels sur l'énergie, une table ronde de consultation du président, et une table ronde de consommateurs.	✓	✓	✓
Processus d'arbitrage Après avoir fructueusement mis en œuvre un poste de registraire au cours de l'exercice 2014, la CEO cherchera des occasions d'améliorer davantage l'efficience et l'efficacité de ses processus d'arbitrage.	✓	✓	✓
Cadre d'évaluation des politiques Peaufiner le cadre d'évaluation des politiques mis au point en 2011 pour établir une fonction permanente et mettre en œuvre une évaluation systémique des politiques pour assurer l'efficacité continue des politiques et programmes réglementaires.		✓	✓

Budget
(articles 26 et 12.1 seulement)

Unités en milliers de dollars	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Revenus :			
Recouvrement des coûts généraux (charges moins revenus)	34 472	39 745	40 447
Frais de permis (art. 12.1)	367	367	367
Produits financiers	130	130	130
Revenus divers	10	10	10
Amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations	864	1 007	1 052
Total des revenus	**35 843**	**41 259**	**42 006**
Charges :			
Salaire et avantages sociaux	26 791	30 668	31 332
Experts-conseils et professionnels	2 518	3 249	3 249
Réunions, formation et déplacement	621	682	682
Médias et publications	884	1 384	1 384
Bien-fonds	2 935	3 019	3 077
Technologies de l'information	837	857	837
Bureau, administration et autres frais	393	393	393
Amortissement	864	1 007	1 052
Total des charges	**35 843**	**41 259**	**42 006**
Améliorations locatives	262	13	13
Mobilier et équipement de bureau	213	12	12
Équipement informatique et logiciels connexes	827	705	500
Total des dépenses en immobilisations	**1 302**	**730**	**525**
Total des charges et des dépenses en immobilisations	**37 145**	**41 989**	**42 531**
Ajustement de la réserve de fonctionnement	**346**	**(509)**	**(973)**
Total des quotes-parts	**36 120**	**39 966**	**39 999**